

CONSEIL DU 8<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU MERCREDI 2 NOVEMBRE 2022

Le 2 novembre 2022, à 19h30, les membres du conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement se sont réunis en salle du Conseil et ont délibéré. Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

- Mme Jeanne d'HAUTESERRE
- M. Grégoire GAUGER
- Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
- M. Jean-Pascal HESSE
- Mme Virginie KRIKORIAN
- M. André TILLOY
- M. Vincent BALADI
- Mme Martine GUICHARD
- Mme Athénaïs MICHEL
- Mme Catherine LECUYER

Membres absents :

- Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS (pouvoir à Mme d'HAUTESERRE)
- M. Jean-Louis BARTHELÉMY (pouvoir à M. HESSE)
- Mme Sophie SEGOND

Madame la Maire ouvre la séance, à 19h30, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

## Ordre du jour

08 2022 19

Désignation du secrétaire de séance

08 2022 20

Approbation du compte rendu de la séance du conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement du 27 septembre 2022

2022 DCPA 8

Tournage dans les locaux de la Mairie du 8<sup>e</sup> – Indemnisation de la Ville de Paris suite aux dégâts occasionnés sur le balcon par la société ABEL LOCATION

2022 DDCT 64

Subventions (54 000 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 16 associations

2022 DDCT 103

Actualisation de la Charte du Budget Participatif

V08 2022 15

Vœu déposé par Jeanne d'HAUTESERRE et les élus du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement rattaché au projet de délibération 2022 DDCT 103 relatif aux enveloppes budgétaires dédiées aux projets locaux

2022 DAC 38

Subvention (1 950 000 euros) et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point (8<sup>e</sup>)

2022 DAC 56

Subvention (11 150 000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 8<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>)

2022 DASCO 105

Subventions d'investissement (47 651 euros) à 5 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges, édition 2021/2022

2022 DASCO 110

Caisses des écoles – Convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des écoles

2022 DASCO 111

Caisses des écoles – Attribution de subventions exceptionnelles (2 490 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2022 DAE 6

Subventions (1 204 500 euros), et convention avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE)

2022 DAE 57

Conventions et subventions (551 400 euros) en faveur de 17 structures œuvrant pour la transition de l'utilisation d'emballages à usage unique à l'utilisation d'emballages réutilisables

2022 DAE 151

Appel à projets « Alimentation durable et solidaire » : conventions et subventions (1 013 300 euros) à 21 organismes, dont deux projets soutenus au titre du Budget Participatif

2022 DJS 30

Subventions (108 000 euros) et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'OMS 9 et d'avenants avec 12 OMS

2022 DLH 258

Garantie par la Ville de Paris d'emprunts à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine

2022 DLH 294

Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2021 de la 2<sup>e</sup> concession avec la SOREQA et avenant n°5

2022 DLH 318

Présentation de l'activité de soutien à la rénovation du parc de logements sociaux

2022 DSOL 106

Schéma seniors parisiens 2022-2026

2022 DSOL 113

Subventions (1 024 824 euros) et avenant relatif au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires pour des personnes sans abri à Paris

2022 DU 101

Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement

2022 DVD 92

Stationnement de surface – Dispositions solidaires diverses

2022 DVD 131

Plan Vélo 2021/2026 – Autorisation de signature de 6 conventions financières avec la Région Île-de-France relatives à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables

V08 2022 13

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement informe les parents d'élèves sur l'avenir proche de l'école maternelle de la rue de Moscou et de l'école élémentaire de la rue de Florence

V08 2022 14

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement informe ou fasse informer les habitants et les usagers du 8<sup>e</sup> arrondissement sur l'avenir des lignes de bus n°21 et n°95

Q08 2022 07

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement concernant l'information des habitants du 8<sup>e</sup> sur les projets de la Mairie de Paris de création de logements sociaux dans l'arrondissement dans le cadre du PLU bioclimatique

Mme d'HAUTESERRE

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Delphine MALACHARD des REYSSIERS et Jean-Louis BARTHELÉMY sont excusés et ont donné leurs pouvoirs respectivement à Virginie KRIKORIAN et à Jean-Pascal HESSE. Un pouvoir m'a été donné par André TILLOY, qui depuis est revenu.

Conformément à l'article 9 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint. Le Conseil d'arrondissement peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été transmis.

1°/08 2022 19

Désignation du secrétaire de séance

Mme d'HAUTESERRE

Je vous propose de désigner le benjamin de la majorité, Grégoire GAUGER, comme secrétaire de séance. La délibération 08 2022 19 est adoptée à l'unanimité.

2°/08 2022 20

Approbation du compte rendu de la séance du conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement du 27 septembre 2022

Mme LÉCUYER

Madame la Maire, juste un point plutôt sur le fond que sur la forme pour évoquer nos échanges à propos du vœu sur la sobriété. Vous avez cosigné un vœu exactement dans le même esprit au Conseil de Paris. Au regard de vos éléments de langage pour contester mon vœu, j'ai été agréablement surprise de constater que vous aviez cosigné ce même vœu en Conseil de Paris.

Mme d'HAUTESERRE

De quel vœu s'agit-il ?

Mme LÉCUYER

Le vœu portait sur la sobriété énergétique et vous l'avez cosigné avec Jean-Pierre LECOQ, Francis SZPINER, Geoffroy BOULARD, et Jean-Baptiste OLIVIER. Il s'agit exactement du même vœu.

Mme d'HAUTESERRE

Comme il s'agit d'un vœu du groupe, que la Maire du 8<sup>eme</sup> soit là ou pas, il est cosigné. Quand quelque chose ne me convient pas, je réagis. Là, apparemment, c'est passé à l'as, ce qui peut arriver. Merci bien.

Mme d'HAUTESERRE

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je considère que la délibération est adoptée à l'unanimité. La délibération 08 2022 20 est adoptée.

3°/2022 DCPA 8

Tournage dans les locaux de la Mairie du 8<sup>e</sup> – Indemnisation de la Ville de Paris suite aux dégâts occasionnés sur le balcon par la société ABEL LOCATION

Mme d'HAUTESERRE

Durant le tournage en mairie de la série *Oussekiné* diffusée par Disney+, un technicien a commis une erreur en manipulant une nacelle élévatrice : la balustrade du balcon de la salle de mariage a été endommagée. Les mécanismes d'assurance ont bien évidemment été mis en œuvre. La présente délibération vise à valider le montant de l'indemnisation fixée à 44 114,40 euros. Les travaux ont été exécutés cet été, après validation de l'architecte des bâtiments de France.

Je vous rappelle que les tournages sont les seules recettes sur lesquelles la mairie d'arrondissement a un pouvoir. Nous percevons en effet 75 % de la redevance versée à la Ville de Paris en année N+1.

Qui souhaite prendre la parole ? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Mme LÉCUYER

Madame la Maire, je souhaite avoir quelques détails par rapport à ces tournages. Avez-vous un ordre d'idées du nombre de tournages autorisés par an ou par mois ? Qui les sélectionne, sur quels critères ?

Mme d'HAUTESERRE

La Maire d'arrondissement les sélectionne : elle reçoit les producteurs, souvent les artistes, les grands noms du monde du cinéma ou de la télévision. La Maire d'arrondissement donne son autorisation en concertation avec la Mission Cinéma de l'Hôtel de Ville. Il est difficile de programmer à l'avance les tournages par rapport au metteur en scène, au film, ou à l'avis de la société cinématographique. Certaines années, les tournages sont nombreux ; d'autres années, ils le sont moins. Pendant deux ans, nous n'en avons pas eu à cause du Covid. En ce qui nous concerne, les tournages représentent des recettes.

Comme vous le savez, nous avons abandonné lors des célébrations de mariages, le principe d'une quête redistribuée aux œuvres sociales du 8<sup>ème</sup>. Nous ne faisons plus passer l'urne parce que certaines personnes ne comprenaient pas que nous leur réclamions de l'argent. Cela fait quatre ou cinq ans que nous avons abandonné ce système. Pour obtenir des recettes, j'autorise que des films soient tournés dans notre arrondissement, notamment au sein de la Mairie qui commence à être connue et reconnue. De nombreuses régies de production nous sollicitent pour pouvoir y tourner. Dernièrement, Denis PODALYDES est venu filmer, de même que Roman POLANSKI.

Mme LÉCUYER

À quoi servent ces recettes ?

Mme d'HAUTESERRE

Ces recettes servent aux subventions pour travaux.

Mme VERDOIRE (Directrice Générale Adjointe des services)

Une partie revient au budget travaux de la Mairie, une partie peut également être reversée sous forme de subvention. La majeure partie est affectée aux travaux.

M. GAUGER

Nous avons voté cela.

Mme d'HAUTESERRE

Nous l'avons déjà évoqué mais ce n'est pas très grave, l'essentiel est que cela figure au procès-verbal. Je décide, nous recevons de l'argent et nous réinvestissons dans les travaux parce que nous manquons de recettes.

Mme LÉCUYER

Comment et par qui ces tournages sont-ils surveillés ?

Mme d'HAUTESERRE

Par la maison de production.

Mme LÉCUYER

La mairie n'a donc pas de responsabilité par rapport à la surveillance des travaux. La mairie est classée ; enfin, certains de ses éléments.

Mme d'HAUTESERRE

J'ai travaillé en régie, donc je le sais exactement : la Mairie a signé une convention avec la société de production ; la régie est en charge de la sécurité de tous les salariés, de tous ceux qui font partie du tournage. Elle est assurée, et si des dégâts sont causés, elle fait jouer son assurance. Cette dernière dédommage la Mairie. Cela se passe de la sorte partout.

Mme LÉCUYER

Aucun personnel de la Ville de Paris ne surveille le tournage ?

Mme d'HAUTESERRE

Non.

Mme VERDOIRE

Sinon, la Mission Cinéma.

Mme LÉCUYER

Ce sont de beaux bâtiments, ils sont fragiles.

Mme d'HAUTESERRE

Jusqu'à présent, nous avons reçu une vingtaine de tournages. C'est la première fois qu'un problème survient. La nacelle était plus lourde que la balustrade. Le régisseur n'avait pas du tout calculé le poids de la nacelle par rapport à la balustrade. C'est la première fois que cela arrive, nous avons accueilli un certain nombre de tournages sans jamais avoir de souci.

La délibération 2022 DCPA 8 est adoptée à l'unanimité.

4°/2022 DDCT 64

Subventions (54 000 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 16 associations

Mme d'HAUTESERRE

Cette délibération a été retirée à la demande de l'exécutif. La délibération est retirée de l'ordre du jour.

5°/2022 DDCT 103

Actualisation de la Charte du Budget Participatif

M. TILLOY

Cette délibération me permet de vous présenter les résultats de l'édition 2022 du Budget Participatif pour l'arrondissement. Je tiens tout d'abord à remercier les 3 660 habitants de l'arrondissement qui se sont exprimés sur les 11 projets présentés au vote. Ils ont été deux fois plus nombreux que l'année dernière, et représentent 1 habitant sur 10 dans l'arrondissement, ce qui donne une forte légitimité aux projets lauréats.

Les deux projets partagent d'ailleurs un même objectif : construire un cadre de vie plus agréable, plus végétalisé et plus sécurisé. Dans le détail, il s'agit des projets *Protéger les piétons et réduire les nuisances sonores*, et *Apaiser, végétaliser les rues et places de l'arrondissement*. Au total 3,3 millions d'euros vont être engagés pour les mener bien à compter de l'an prochain (2023), entre autres pour poursuivre le réaménagement de la rue de Ponthieu si attendu dans le quartier.

J'en viens à l'objet de la délibération, à savoir réviser la Charte du Budget Participatif. Les principaux changements sont de trois ordres :

- d'abord, le dépôt des idées pourra intervenir tout au long de l'année sur la plate-forme nouvellement créée, Décider pour Paris ;
- la création d'un système d'enveloppe budgétaire par arrondissement calculée en fonction de la démographie ;
- enfin, des commissions publiques présenteront l'état d'avancement des projets lauréats.

Malheureusement, la délibération ne précise pas les montants alloués aux arrondissements. Ils semblent pouvoir évoluer chaque année. Il est simplement fait référence à des enveloppes en fonction du nombre d'habitants et de la présence ou non de quartiers politiques de la Ville. Dans un arrondissement comme le nôtre, où les salariés et les touristes sont très nombreux et utilisent aussi l'espace public, la prise en compte de ces populations circulantes est une nécessité.

Jusqu'à présent, le 8<sup>e</sup> arrondissement dispose chaque année de deux projets lauréats d'un montant de 2 millions d'euros maximum chacun. En l'absence de ces précisions essentielles, la majorité n'est pas favorable à ce projet de délibération en l'état.

Nous envisageons de joindre à cet avis un vœu du conseil d'arrondissement que je vous propose de voter afin que les montants alloués aux arrondissements soient précisés d'ici au Conseil de Paris, et que les populations circulantes (salariés et touristes) soient prises en compte dans les modalités de calcul de ces enveloppes budgétaires. En effet, comme nous le constatons à chaque édition du Budget Participatif, l'essentiel des projets porte sur l'espace public ; lequel doit être adapté à l'ensemble des personnes qui le fréquentent, au-delà des seuls habitants.

Mme d'HAUTESERRE

Qui souhaite prendre la parole ?

Mme LÉCUYER

Je souhaite revenir sur les réserves que j'émetts déjà depuis plusieurs années sur le processus du Budget Participatif. Celui-ci présente un certain nombre d'atouts, mais malgré tout, je veux revenir sur les réserves que j'émetts. Elles constituent autant d'axes d'amélioration potentielle. Je vous les rappelle.

- Le corps électoral : je regrette l'absence de conditions d'âge et de résidence pour pouvoir voter. Vous évoquez 3 600 habitants qui se sont exprimés, mais les habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement ne sont pas obligés de justifier de leur lieu de résidence. À la limite, ils peuvent indiquer n'importe lequel. Le chiffre cité semble donc assez aléatoire. Il n'est pas sûr : n'importe qui peut voter à plusieurs reprises sur des projets concernant le 8<sup>e</sup> arrondissement, sans être majeur, ni habiter le 8<sup>e</sup> arrondissement, ni même Paris d'ailleurs.
- La nature des projets éligibles : certains projets utiles d'aménagement de l'espace public ou de la voirie n'ont un temps pas été éligibles, tandis que d'autres pourtant de première nécessité (par exemple les poubelles de rue, les toilettes scolaires, etc.) se retrouvaient financés par le budget participatif, faute de l'avoir été en temps voulu par le budget de l'Hôtel de Ville.
- Le calendrier du vote sur les projets : cette phase est organisée en septembre. Si ce point est appelé à évoluer... Cette phase intervient pendant les rentrées professionnelles et scolaires ; alors qu'octobre laisserait davantage le temps d'en faire la pédagogie et de mobiliser.

Pour conclure, j'ai aussi des réserves sur les tenants et les aboutissants démocratiques locaux du Budget Participatif.

D'une part, il représente quelque part une régression de la démocratie de proximité : dans la mesure où il est abondé par les arrondissements et arbitré par la Ville, il revient de facto à recentraliser l'allocation d'une quotepart du budget d'arrondissement au profit de la Mairie de Paris.

D'autre part, le Budget Participatif ne retient qu'une partie de ce qu'est la démocratie participative : si la participation des Parisiens à la budgétisation des politiques publiques va dans le bon sens, elle fait l'impasse sur leur association à l'évaluation de ces mêmes politiques publiques.

Compte tenu de ce qui précède, je voterai contre cette actualisation de la Charte du Budget Participatif. J'examinerai le vœu que vous proposez. Il est dommage que nous ne l'ayons pas eu en amont pour en prendre connaissance.

Mme d'HAUTESERRE

Le vœu a été distribué à l'instant.

Mme LÉCUYER

Nous en avons pris connaissance à l'instant.

M. GAUGER

Comme cela arrive souvent.

Mme d'HAUTESERRE

Je rappelle simplement que le Budget Participatif n'est pas une invention de la Mairie centrale. Il est adopté depuis longtemps dans de nombreux pays. Le Brésil, qui est dans l'actualité, a été l'un des premiers pays à avoir proposé un Budget Participatif. Dans toutes les villes de France, si vous avez la possibilité de vous y promener, le Budget Participatif est très populaire. Il permet aux habitants de prendre part aux décisions dans le cadre de la démocratie participative ; notamment de mener un certain nombre de projets.

C'est la raison pour laquelle j'ai été une des premières maires d'arrondissement d'opposition à l'avoir adopté. J'ai eu raison parce que tous mes collègues vont maintenant dans ce sens. Le 8<sup>e</sup> arrondissement

compte 37 000 habitants. Je rappelle que nous avons perdu quasiment la moitié de nos habitants entre 1968 et 2018. Il existe plusieurs raisons au départ des familles : les loyers sont chers, le prix du mètre carré est élevé. Quand les familles s'agrandissent, elles ont besoin d'une ou deux pièces supplémentaires et n'ont pas les moyens de se loger, que ce soit dans le 8<sup>e</sup> arrondissement ou dans d'autres arrondissements de Paris.

Je mets aux voix la délibération DDCT 103 et le vœu V08 2022 15 qui y est rattaché. Qui est pour la délibération ? La majorité s'abstient.

Mme LÉCUYER

Vous avez appelé à voter contre.

M. BALADI

Nous nous abstenons et nous votons pour le vœu.

M. TILLOY

Nous sommes défavorables à la délibération et nous votons pour le vœu.

Mme d'HAUTESERRE

Nous votons pour le vœu et nous nous abstenons sur la délibération ? C'est ce que nous avons dit ce matin...

Mme KRIKORIAN

Tout à fait.

M. GAUGER

Oui, nous avons décidé ce matin de nous abstenir.

Mme d'HAUTESERRE

Au petit déjeuner ce matin, nous avons dit que nous nous abstenions.

M. GAUGER

Nous votons d'abord sur la délibération ?

Mme d'HAUTESERRE

Oui, sur la délibération : nous nous abstenons. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est pour ?

Le Conseil d'arrondissement **n'émet pas d'avis** concernant le projet de délibération

Suffrage exprimé POUR le projet : 1 (Mme Athénaïs MICHEL)

Suffrage exprimé CONTRE le projet : 1 (Mme Catherine LÉCUYER)

Abstention 10 : (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE et le pouvoir de M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Virginie KRIKORIAN et le pouvoir de Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. André TILLOY, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD)

6°/ V08 2022 15

**Vœu déposé par Jeanne d'HAUTESERRE** et les élus du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement rattaché au projet de délibération 2022 DDCT 103 relatif aux enveloppes budgétaires dédiées aux projets locaux

Considérant qu'en l'état le projet de nouvelle charte du budget participatif ne précise pas le montant de l'enveloppe budgétaire allouée chaque année aux projets locaux, ni ses modalités précises de calcul ;

Considérant que les projets soumis au budget participatif par les habitants concernent essentiellement le réaménagement de l'espace public ;

Considérant que l'espace public est utilisé par les habitants, mais aussi les salariés et les touristes et qu'il est donc nécessaire de prendre en compte ces populations circulantes dans les critères de détermination du montant maximal des projets locaux ;

Sur proposition de Jeanne d'Hautesserre et les élus du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu

- Que les critères de détermination des enveloppes allouées aux projets locaux d'arrondissement soient inscrits dans la nouvelle charte du budget participatif, après discussion avec les maires d'arrondissement ;
- Que ces modalités de calcul prennent en compte, en complément du nombre d'habitants, les populations circulantes propres à chaque arrondissement, à savoir le nombre de salariés et la fréquentation touristique.

Mme d'HAUTESERRE

De toute manière, c'est à l'Hôtel de Ville que cela va se décider. Je mets aux voix le vœu V08 2022 15. Qui est pour que nous propositions ce vœu à l'Hôtel de Ville en vue d'obtenir davantage de budget ?

Mme LÉCUYER

Vous n'aurez pas nécessairement plus de budget, si je comprends bien.

Mme d'HAUTESERRE

Qu'en savez-vous ?

Mme LÉCUYER

Il n'y a pas d'enveloppe allouée à chaque arrondissement.

**A L'UNANIMITE (10 voix)**, le Conseil d'arrondissement adopte le vœu

Suffrages exprimés POUR le projet: 10 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE et le pouvoir de M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Virginie KRIKORIAN et le pouvoir de Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. André TILLOY, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD)

Abstention : 2 (Mme Athénais MICHEL, Mme Catherine LECUYER)

Mme LÉCUYER

Je m'abstiens parce que nous n'avons pas le temps de réfléchir sérieusement aux tenants et aboutissants. Une question Madame la Maire, puisque vous avez présenté un vœu, quel est le montant alloué par le Budget Participatif au 8<sup>e</sup> arrondissement aujourd'hui ?

Mme d'HAUTESERRE

La première année, 1,5 million d'euros ont été alloués. Aujourd'hui, le montant est de 3,3 millions d'euros.

Mme LÉCUYER

Donc le budget alloué fluctue d'une année à l'autre, en fonction des projets.

Mme d'HAUTESERRE

La première année a été calculée différemment. Normalement, il s'agit de deux fois 2 millions d'euros. En raison de la récession actuelle, je demande que nous puissions obtenir 4 millions d'euros.

Mme LÉCUYER

Le risque que j'identifie est que vous n'obteniez pas forcément plus de budget, l'enveloppe dépendant des projets.

M. TILLOY

Le budget n'est pas encore fixé. En l'état, la Charte ne fixe pas de montant, d'où une demande de clarification.

Mme LÉCUYER

Parce que cela dépend des projets, petits ou gros ?

M. TILLOY

Il existe un montant maximum pour chaque projet. Jusqu'à présent le 8<sup>e</sup> arrondissement avait droit à deux projets, déterminés selon différents critères, d'un montant maximum de 2 millions d'euros chacun.

Mme d'HAUTESERRE

Donc 4 millions d'euros.

Mme LÉCUYER

Il existe un risque d'avoir moins.

7°/2022 DAC 38

Subvention (1 950 000 euros) et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point (8<sup>e</sup>)

M. HESSE

Madame la Maire, mes chers collègues, dans le cadre de la politique de soutien aux grandes institutions culturelles, je vous propose par le présent projet d'apporter notre aide au Théâtre du Rond-Point. Il s'agit plus précisément d'attribuer le solde de la subvention 2022 d'un montant de 780 000 euros.

Il est à noter que le montant de cette subvention a baissé de 200 000 euros par rapport à 2019 ; et qu'il s'agit de la dernière année de Jean-Michel RIBES qui sera remplacé par les actuels directeurs du Théâtre Monfort. Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme d'HAUTESERRE

Qui veut prendre la parole. Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2022DAC 38 est adoptée. Mme LÉCUYER s'abstient.

8°/2022 DAC 56

Subvention (11 150 000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 8<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>)

M. HESSE

Madame la Maire, mes chers collègues, je vous propose par le présent projet d'apporter notre aide au Théâtre de la Ville soutenu par la Mairie de Paris depuis 1967, date de sa création. Il a réussi à maintenir un nombre d'activités très soutenues ainsi qu'un taux de fréquentation de 81 % depuis sa réouverture après la pandémie. Il vous est proposé ce soir d'accorder le solde de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2022 à hauteur de 1 710 000 euros. Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme d'HAUTESERRE

Qui souhaite prendre la parole. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Une abstention. Merci beaucoup. La délibération 2022 DAC 56 est adoptée à l'unanimité. Mme LÉCUYER s'abstient.

9°/2022 DASCO 105

Subventions d'investissement (47 651 euros) à 5 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges, édition 2021/2022

Mme DEBADIER

Madame la Maire, mes chers collègues, le Budget Participatif des Collèges a pour finalité d'initier les élèves à un débat et à un vote démocratique à partir de 15 projets qui leur sont soumis. Ainsi, le collège Condorcet a voté pour un projet d'espace détente pour un montant de 9 930 euros. Ce lieu a pour finalité de se ressourcer dans un espace de détente et de bien-être, apaiser les tensions ou se retrouver en petit groupe. Je vous propose de voter pour cette subvention.

Mme DEBADIER

Il s'agit de l'espace bibliothèque qui doit être réaménagé, d'après ce que nous avons compris au conseil d'administration du collège.

Mme LÉCUYER

Donc c'est une bibliothèque ? C'est cela ?

Mme DEBADIER

Un réaménagement de l'espace de lecture, d'évacuation du stress ; la lecture étant un bon moyen d'échapper au stress.

Mme KRIKORIAN

Comme dans nos bureaux : un espace zen.

Mme LÉCUYER

9 000 euros quand même !

M. GAUGER

Sachant que la France est un des pays les moins bien classés par rapport au stress des étudiants face aux examens selon le classement de l'OCDE, il y a un véritable travail à faire sur la gestion du stress auprès des collégiens. Il s'agit d'un sujet sérieux.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

La délibération 2022 DASCO 105 est adoptée à l'unanimité.

10°/2022 DASCO 110

Caisses des écoles – Convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des écoles

Mme d'HAUTESERRE

Nous traiterons cette délibération avec la suivante.

11°/2022 DASCO 111

Caisses des écoles – Attribution de subventions exceptionnelles (2 490 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Mme d'HAUTESERRE

Nous examinerons donc conjointement ces deux délibérations.

La première a trait au renouvellement de la convention qui lie la Ville de Paris aux 17 Caisses des écoles. Elle intervient au terme d'une série de groupes de travail. Cette nouvelle convention comporte une innovation sociale importante : elle permet aux agents des Caisses des écoles d'accéder à certains avantages jusqu'alors réservés aux agents de la Ville de Paris.

J'en profite pour remercier l'ensemble du personnel de la caisse des écoles du 8<sup>e</sup> arrondissement, dont les repas produits chaque jour sont très appréciés des élèves et des parents.

La seconde délibération s'inscrit dans la continuité de celle adoptée lors de notre précédent Conseil d'arrondissement : en effet, l'envolée des prix des denrées alimentaires nécessite de renforcer le soutien exceptionnel, notamment pour les Caisses qui produisent des repas sur place comme la nôtre. Ce sont ainsi 50 000 euros supplémentaires qui sont débloqués, en plus des 80 000 euros alloués le mois précédent.

Qui souhaite prendre la parole ? Je mets aux voix les délibérations. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Les délibérations 2022 DASCO 110 et 2022 DASCO 111 sont adoptées à l'unanimité.

11°/2022 DAE 6

Subventions (1 204 500 euros), et convention avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE)

M. BALADI

Il s'agit dans cette délibération de soutenir Paris Initiative Entreprise qui a été fondée en 2000 par la Ville de Paris, la Caisse des dépôts et consignations et la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. Cette structure a son siège dans le 8<sup>e</sup> arrondissement (68, boulevard Malesherbes). Elle a pour objet d'aider les créateurs d'entreprises, mais aussi les repreneurs et les entrepreneurs qui cherchent à se développer, par exemple par l'octroi de prêts d'honneur et de garanties sur prêt bancaire, avec un accompagnement pré et post financement des entreprises, en fléchant bien sur les petites entreprises. En 2021, 922 entreprises ont été accompagnées, ce qui représente 4 500 emplois et 20 millions d'euros mobilisés. Il s'agit de sommes utiles pour les Parisiens et les Parisiennes.

Mme LÉCUYER

J'émettrai évidemment un avis favorable sur ce projet de délibération. Sans reprendre tout ce que M. BALADI vient d'évoquer, il s'agit d'une très belle association.

Les entreprises sociales sont des entreprises exerçant une activité économique avec un fonctionnement et des missions qui diffèrent des entreprises classiques, en se préoccupant davantage de leur impact social et écologique, en recherchant un intérêt plus général, une gestion plus démocratique et une meilleure répartition des profits. Elles opèrent dans des secteurs d'activités variés (actions sociales, culture, santé, sport, etc.). Il s'agit par exemple d'entreprises faisant travailler des personnes éloignées de l'emploi.

Je crois que le développement de cette économie de sens mérite d'être accompagné. Le mouvement de l'ESS et de l'entrepreneuriat social a développé de nouvelles pratiques qui ont pollinisé l'ensemble de la société dans les domaines de la consommation, de la production ou de l'insertion (économie circulaire, bio, commerce équitable, etc.). La crise sanitaire a encore accéléré ce mouvement avec le bouleversement du rapport au travail et la quête croissante de sens civique et d'utilité sociale poursuivie par les entrepreneurs pour relever les grands défis de notre société. Telles sont les raisons pour lesquelles je soutiens ce projet de délibération. Il concerne une très belle association.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2022 DAE 6 est adoptée à l'unanimité.

12°/2022 DAE 57

**Conventions et subventions (551 400 euros) en faveur de 17 structures œuvrant pour la transition de l'utilisation d'emballages à usage unique à l'utilisation d'emballages réutilisables**

Mme KRIKORIAN

La restauration à emporter représente une cible majeure pour la réduction des déchets. En Île-de-France, la restauration hors domicile produit plus de 50 000 tonnes de déchets. Nous pouvons déjà souligner les efforts des services de la Ville de Paris : les ramassages des poubelles jaunes sont passés de deux à trois par semaine. Nous le savons tous : ce bel effort n'est pas la véritable solution. Pour réduire ce volume de déchets, il convient notamment de mettre fin au tout-jetable au profit d'un système de consigne. Dans ce cadre, un appel à projets a été lancé en juin dernier. Cette délibération vise à financer les 17 structures retenues.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2022 DAE 57 est adoptée à l'unanimité.

13°/2022 DAE 151

Appel à projets « Alimentation durable et solidaire » : conventions et subventions (1 013 300 euros) à 21 organismes, dont deux projets soutenus au titre du Budget Participatif

M. BALADI

Ce n'est pas la première fois que nous voyons cette délibération figurer à l'ordre du jour de notre Conseil d'arrondissement. Elle concerne le soutien de la Ville aux restaurants solidaires qui s'inscrivent dans une politique zéro déchet, notamment en réduisant le gaspillage alimentaire et en veillant à privilégier les circuits courts. Parmi les associations mentionnées dans cette délibération, figure La Table du RECHO ; laquelle a son siège dans le 8<sup>e</sup> arrondissement mais exerce en réalité dans le 16<sup>e</sup>. Cette délibération figure à notre ordre du jour parce que le siège social est situé dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2022 DAE 151 est adoptée à l'unanimité.

14°/2022 DJS 30

Subventions (108 000 euros) et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'OMS 9 et d'avenants avec 12 OMS

M. GAUGER

Madame la Maire, chers collègues, finalement rien de nouveau dans cette délibération avec l'OMS 8. Elle a déjà été soumise à notre approbation il y a peu. Il s'agit davantage d'une délibération technique puisque le 9<sup>e</sup> avait été oublié ou reporté par rapport aux autres arrondissements, pour des raisons que j'ignore. Cette délibération vient ajouter l'OMS du 9<sup>e</sup> arrondissement et confirmer celle du 8<sup>e</sup>. S'agissant des montants, rien de nouveau.

En revanche, sur l'objet des conventions, la Ville de Paris souhaite renforcer la lutte contre les discriminations, les violences sexuelles et sexistes d'une part ; et d'autre part, lutter contre l'utilisation des plastiques à usage unique. Cette délibération permet d'ajouter ces deux objets dans la convention qui existe déjà avec l'OMS 8 ; c'est la raison pour laquelle cette délibération nous est présentée.

J'en profite pour donner deux actualités relatives à l'OMS 8. Premièrement, comme chaque année, sous l'impulsion de Madame la Maire, l'OMS 8 sera partenaire du Téléthon à Paris. Deuxièmement, l'OMS 8 s'active énormément en ce moment pour relancer, sous l'impulsion également de Madame la Maire, Les Foulées du 8<sup>e</sup> en 2023.

Vous le savez, Les Foulées du 8<sup>e</sup> avaient été arrêtées suite aux attentats du Bataclan. Tout événement en plein cœur de Paris, notamment dans l'arrondissement de l'Élysée, nécessitait des mesures de sécurité assez importantes, donc des moyens plus conséquents. Il a donc fallu un certain nombre d'études avec les services de police et de la Ville pour travailler au retour des 10 kilomètres du 8<sup>e</sup>, ce qui est en bonne voie. Si tout se passe bien, la course aura de nouveau lieu en février 2023. Il reste néanmoins un certain nombre de choses à régler, sous l'autorité de Madame la Maire et des services. Voilà une des activités et un effort supplémentaire de l'OMS 8, qui rappelons-le est animé par des bénévoles. Nous pouvons leur rendre hommage et appelons à voter favorablement cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2022 DJS 30 est adoptée à l'unanimité.

15°/2022 DLH 258

Garantie par la Ville de Paris d'emprunts à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine

Mme d'HAUTESERRE

La régie immobilière de la ville de Paris a lancé en 2020 un vaste programme de rénovation de son parc de logements. Le moins que l'on puisse dire est que pour certaines adresses, ces réhabilitations étaient attendues depuis longtemps. Si, fort heureusement, les logements de l'arrondissement sont en état d'entretien satisfaisant, trois adresses sont concernées par ces travaux de réhabilitation : 41, rue de Rome ; 2, rue de Florence ; 29-31, rue de Rome (loyers intermédiaires et loyers libres). La délibération vise à ce que la ville de Paris garantisse les emprunts souscrits par le bailleur social.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2022 DLH 258 est adoptée à l'unanimité.

16°/2022 DLH 294

Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2021 de la 2<sup>ème</sup> concession avec la SOREQA et avenant n°5

Mme d'HAUTESERRE

En 2018, un avenant à la convention qui lie la Ville de Paris à la société de requalification de l'habitat ancien SOREQA a intégré l'adresse du 28, rue Marbeuf dans la liste des immeubles en veille foncière ; c'est-à-dire pouvant faire l'objet d'une préemption et être cédé à un bailleur social pour y réaliser des logements sociaux. L'avenant dont il est question ici vise à sortir cette adresse du dispositif de préemption.

Qui souhaite prendre la parole sur cette délibération ? Personne. Je présume qu'elle est adoptée à l'unanimité. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2022 DLH 294 est adoptée à l'unanimité.

17°/2022 DLH 318

Présentation de l'activité de soutien à la rénovation du parc de logements sociaux

Mme d'HAUTESERRE

Cette délibération dresse le bilan annuel des opérations de rénovation Plan Climat du parc social. En 2021, le rythme des rénovations engagées s'est ralenti : 100 opérations ont été lancées, contre 175 en 2020. Le renchérissement du prix des matériaux fait craindre un nouveau ralentissement en 2022. De plus, les bailleurs sociaux sont affectés par la hausse des taux du livret A ; lequel a pour corollaire une augmentation des frais de financement de leurs opérations. Pour le 8<sup>e</sup> arrondissement, une seule opération concernant 18 logements a eu lieu en 2021 au 43, rue de Laborde. Depuis 2009, 101 logements

ont bénéficié de travaux d'amélioration de leur efficacité énergétique.

Ce texte étant une communication, il ne donne pas lieu à un vote.

18°/2022 DSOL 106

Schéma séniors parisiens 2022-2026

Mme DEBADIER

Mme LEVIEUX, l'adjointe au Maire de Paris en charge des séniors, a présenté la semaine dernière ce schéma aux adjoints des arrondissements en charge des séniors. Elle a demandé qu'il soit présenté dans chaque arrondissement.

Ce schéma a été élaboré suite à une consultation institutionnelle et à une consultation citoyenne (dont un questionnaire en ligne) durant l'hiver dernier. Le schéma des séniors parisiens a vu le jour cet été. Il vous est présenté aujourd'hui. Au travers de ces consultations, trois problématiques principales ont été mises en avant par les séniors consultés : le maintien à domicile, la sécurisation de leurs déplacements et la lutte contre l'isolement. Avec Madame la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, nous travaillons particulièrement sous cette mandature sur la lutte contre l'isolement des séniors.

Quelques chiffres pour éclairer ce schéma : les séniors de 75 ans et plus représentent 8 % de la population parisienne. Nous ne disposons pas du détail par arrondissement. Parmi eux, 11 % vivent sous le seuil de pauvreté et près de 50 % vivent seuls à domicile. Vous remarquerez une diminution de près de 12 % de l'APA (aide personnalisée à domicile) entre 2021 et 2022.

Dans le schéma séniors, trois axes ont été dégagés. Ils sont matérialisés par des fiches action. Je ne les reprendrai pas toutes, seulement les plus importantes.

- Le premier axe, *Des séniors acteurs dans leur ville du quart d'heure*, comporte trois fiches :
  - La sécurité des séniors en sensibilisant le public pour un meilleur accompagnement, et en communiquant sur le dispositif Tranquillité Séniors (un policier de la DPMP peut les accompagner notamment lorsqu'ils vont retirer de l'argent au guichet) ;
  - Inciter à la pratique d'une activité sportive dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques ;
  - Promouvoir des événements ou activités renforçant les liens intergénérationnels
  
- Le deuxième axe, *L'accompagnement des fragilités et le renforcement de la protection des séniors vulnérables*, comporte deux fiches :
  - L'accès au droit et l'accompagnement des séniors dans leurs démarches en développant l'aller vers dans l'espace public, en simplifiant les démarches ;
  - La lutte contre l'isolement en menant des actions de sensibilisation et de repérages (nous le pratiquons dans le 8<sup>e</sup> arrondissement auprès des gardiennes, des pharmaciens, des commerces de proximité, et il nous a été suggéré, comme cela a été fait pour les immeubles sociaux, de faire les pieds d'immeuble pour inciter le voisinage à non pas dénoncer, mais aider ces personnes isolées).
  
- Le troisième axe, *Des séniors libres de choisir leur habitat*, comporte trois fiches :
  - L'adaptation des établissements sociaux accueillant des séniors ;

- L'adaptation des logements à l'avancée en âge pour favoriser le maintien à domicile (un dispositif a par exemple été voté cet été, Ma Prime Adapt', lequel permet aux séniors, selon leurs revenus, de bénéficier jusqu'à 5 600 euros d'aides aux travaux en vue d'adapter leurs logements, sur les conseils d'ergothérapeutes) ;
- Mettre l'accent sur la bienveillance et le respect envers les personnes âgées en luttant contre la maltraitance, et en sensibilisant aussi bien les séniors que leurs proches aidants aux mesures à prendre quand ils en sont victimes.

Pour piloter cette stratégie, des référents séniors seront nommés dans chaque direction de la Ville, et un Comité d'usagers séniors sera mis en place. Je vous propose de voter pour ce schéma.

Mme LÉCUYER

J'émettrai évidemment un avis favorable – pas forcément évidemment – mais en tout cas, j'émettrai un avis favorable sur cette délibération.

Mme DEBADIER

Comment cela, vous êtes contre les séniors ?

Mme LÉCUYER

Justement non. La Ville de Paris s'est engagée depuis plusieurs années dans l'élaboration d'un schéma élargi pour favoriser l'adaptation de la Ville à l'avancée en âge, avec pour objectif (je cite la délibération) : « de permettre à chacun de trouver un cadre adapté à son parcours de vie ». Je veux insister sur un aspect de cette problématique : la mobilité des personnes âgées. Je crois qu'il s'agit d'un enjeu majeur du réaménagement de l'espace public à Paris. La perte de mobilité de nos aînés contribue en effet progressivement à leur isolement social, à leur perte d'autonomie, et in fine à la dégradation de leur santé mentale et physique. C'est effectivement un des trois axes que vous avez évoqués.

Dans notre capitale, au-delà de l'inadaptation de l'offre de transports collectifs, nombreux sont les freins à la marche des personnes âgées dans l'espace public : risques d'accidents, comportements inciviques, médiocrité des déambulations, trottoirs accidentogènes, rareté des bancs, manque d'assises, traversées dangereuses, sanitaires sporadiques, etc. La « marchabilité » de la Ville, selon l'expression des urbanistes, devient délicate à partir de 70 ans, particulièrement sur les itinéraires desservant commerces et services. Les séniors sont d'ailleurs surreprésentés parmi les piétons tués. Ainsi, alors que l'espace public de la capitale devrait réunir les Parisiens, il les divise au contraire.

C'est pourquoi je profite de la discussion autour de cette délibération pour suggérer que la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement prenne l'initiative de réaliser un audit de la « marchabilité » de l'espace public de l'arrondissement en associant les différents usagers concernés de sorte que soit posé un diagnostic sur la situation, et que soient formulées des propositions d'amélioration pour adapter cet espace public aux besoins spécifiques des personnes âgées.

Mme d'HAUTESERRE

Sophie-Charlotte, je ne comprends pas pourquoi tu mets autant de temps pour développer tous les arguments parce que Mme LÉCUYER n'écoute pas : tu l'as dit dans ton exposé.

Mme DEBADIER

Oui, si vous participiez à la vie de l'arrondissement, vous sauriez qu'en juin nous avons fait le tour de l'arrondissement pour aborder l'accessibilité. Quand on parle d'accessibilité, on ne parle pas que des personnes à mobilité réduite, mais bien des séniors, avec ou sans aidants, des personnes accompagnées

d'un chien guide, d'un chien d'assistance ou de personnes avec poussette. Nous ne vous avons pas attendu pour repérer tous les travaux à réaliser, les endroits où attirer l'attention des tiers quant au stationnement des trottinettes sur le trottoir, quant aux incivilités qui restreignent l'accessibilité de tous.

Mme LÉCUYER

Merci. Ce diagnostic a donc été posé j'imagine. Pourrions-nous l'avoir ?

Mme d'HAUTESERRE

Nous allons vous faire une fiche.

Mme LÉCUYER

Il s'agissait d'une suggestion, si cela a été réalisé, tant mieux. En l'occurrence, ces travaux n'ont pas été communiqués et je n'en ai pas eu connaissance.

Mme d'HAUTESERRE

Merci pour vos interventions. Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2022 DSOL 106 est adoptée à l'unanimité.

19°/2022 DSOL 113

Subventions (1 024 824 euros) et avenant relatif au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires pour des personnes sans abri à Paris

Mme DEBADIER

Madame la Maire, mes chers collègues, les maraudes d'intervention sociale dont je parle chaque année maintenant accompagnent les personnes à la rue, exclues ou en grande précarité pour les écouter, les soutenir, et les mener vers un projet de sortie de rue. Parallèlement, des maraudes interdisciplinaires composées d'un travailleur social et d'un infirmier psy (telles que Maquéro) agissent sur le territoire parisien auprès du public en grande exclusion aux abords et dans les gares. J'ai d'ailleurs participé au tour de gare sociétal à Saint-Lazare le 24 mai dernier. J'attire votre attention sur la physionomie de la gare qui s'est tout de même nettement améliorée ces dernières années.

Tous ces acteurs sont réunis dans le 8<sup>e</sup> arrondissement au sein des cellules de veille des personnes à la rue ; lesquelles ont une périodicité trimestrielle, sont encadrées par le SAMU Social, et ont lieu en présence notamment de la DPMP, de la voirie, de la Croix-Rouge, de la Protection Civile, ou encore des maraudes paroissiales.

J'en parlais encore tout à l'heure avec un agent de la DPMP : nous sommes très contents de ce succès. Ce que vous avez inauguré sous l'ancienne mandature prend toute sa dimension dans l'actuelle mandature avec ces réunions trimestrielles. La prochaine aura lieu, je le rappelle, le jeudi 8 décembre.

Tous ces acteurs complémentaires doivent avoir le même objectif pour un individu donné. Dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, le but de cette délibération est d'accorder des subventions à ces maraudes : Aux Captifs (Maquéro) à hauteur de 49 667 euros pour toutes les gares (il n'est pas précisé pour la gare Saint-Lazare) ; Les Enfants du Canal à hauteur de 69 000 euros (association qui a notamment accompagné vers un logement durable le SDF qui avait établi son campement rue Laure-Diebold).

J'ajouterai que les différents acteurs intervenant dans le 8<sup>e</sup> arrondissement ont été sollicités afin de

présenter des candidats pour la pension de famille de la rue d'Amsterdam que nous avons eu la chance de visiter avec Madame la Maire la semaine dernière, et dont le chantier est presque achevé. Je vous propose de voter pour ces subventions et avenants.

Mme LÉCUYER

Je souhaite poser une question concernant le point d'avancement de la bagagerie rue Roquépine. Ce projet est-il en cours ou a-t-il été abandonné ?

Mme d'HAUTESERRE

Il n'a pas été abandonné, mais il faut trouver un lieu d'accueil pour cette fameuse association qui se réunit au temple Roquépine. En mairie, nous n'avons plus du tout d'espace pour l'accueillir. Il faudrait trouver un lieu qui pourrait convenir à cette association.

Mme LÉCUYER

Le temple de la rue Roquépine ne pourra pas accueillir cette bagagerie ?

Mme d'HAUTESERRE

Non tant que l'association n'est pas relogée.

Mme LÉCUYER

D'accord. Il s'agit d'un projet qui était déjà bien engagé.

Mme d'HAUTESERRE

Mme Athénaïs MICHEL a vu les adjoints de la Ville de Paris, Mme Léa FILOCHE et M. Patrick BLOCHE à ce sujet.

Mme MICHEL

La mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement travaille beaucoup, notamment avec Mme DEBADIER, M. GAUGER, et moi-même au niveau de la Mairie centrale, sur ce projet qui nous touche énormément, et qui doit aboutir à un moment donné. Nous sommes en train d'envisager toutes les solutions possibles. Le projet n'est pas abandonné ; loin de là.

Mme d'HAUTESERRE

L'avantage de ce projet est qu'il ne coûte pas un centime, ni à la Ville, ni à la Mairie grâce au mécénat d'Hermès. Il faut trouver un lieu d'accueil pour cette association. Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2022 DSOL 113 est adoptée à l'unanimité.

20°/2022 DU 101

Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement

Mme d'HAUTESERRE

Comme chaque année, nous devons délibérer sur le bilan de la ZAC Beaujon ; et ce, pour l'avant-dernière fois puisque le traité de concession arrive à échéance le 31 décembre prochain. L'année 2021 a été marquée par la livraison du lot n° 7 comprenant le nouveau SAIP (Service de l'Accueil et de l'Investigation de Proximité) et du commissariat. Préalablement situés dans l'Hôtel Beaujon, les anciens locaux seront

réaménagés pour agrandir de 450 m<sup>2</sup> le conservatoire municipal Camille Saint-Saëns. Les études relatives à ce projet sont en cours. Je sais que l'équipe du conservatoire, sous la direction de Nicolas DESHOULIÈRES, est très impatiente à l'idée de présenter une offre artistique supplémentaire pour les élèves, les comédiens, les danseurs et les musiciens.

La voirie devait être remise à la Ville de Paris en 2021, mais ce transfert n'est intervenu qu'en 2022. Désormais, nous avons la compétence pour l'entretien des espaces publics, ce qui nous permet d'être beaucoup plus réactifs. Les sollicitations des habitants sont d'ailleurs nettement moins nombreuses.

Cette délibération me donne l'opportunité de me réjouir avec vous de la création d'une association par les jeunes du quartier. Je les ai reçus en mairie avec la directrice de la Maison de la vie associative et citoyenne afin de voir comment nous pouvions les aider dans leur engagement citoyen. Ils sont tous des enfants du 8<sup>e</sup> arrondissement : avant d'habiter le quartier Beaujon, ils ont grandi dans d'autres quartiers de l'arrondissement et ont fréquenté nos établissements scolaires. Ils pourront prochainement proposer aux jeunes du quartier des créneaux au sein du centre sportif. Il est agréable de constater que la jeunesse sait se saisir des dispositifs que nous proposons ; loin de l'image caricaturale dans laquelle certains veulent les enfermer.

Qui souhaite prendre la parole ? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2022 DU 101 est adoptée à l'unanimité.

21°/2022 DVD 92

Stationnement de surface – Dispositions solidaires diverses

M. BALADI

La délibération porte sur la gratuité temporaire du stationnement, puis sur des subventions d'investissement pour l'achat de véhicules électriques à destination notamment d'associations qui interviennent dans le domaine de l'aide alimentaire, de la santé, de l'accès au droit ; dont le Secours populaire ou le Samu Social de Paris. Nous demanderons lors du prochain Conseil de Paris que soient ajoutées la Protection Civile et la Croix-Rouge : ces deux associations œuvrent beaucoup pour le 8<sup>e</sup> arrondissement, souvent en voiture.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2022 DVD 92 est adoptée à l'unanimité.

22°/2022 DVD 131

Plan Vélo 2021/2026 – Autorisation de signature de 6 conventions financières avec la Région Île-de-France relatives à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables

M. GAUGER

Cette délibération autorise la Ville à signer avec la région Île-de-France six conventions financières relatives à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables au titre du dispositif « Plan Vélo Régional – soutien régional aux projets cyclables ». Cette enveloppe globale s'élève à 6,3 millions d'euros et s'intègre dans le Plan Vélo 2021/2026 ; lequel prévoit la réalisation de 180 km de pistes cyclables sécurisées sur le territoire parisien, en partenariat avec la Région, la Ville et la Métropole du Grand Paris.

Il s'agit d'un système classique où la Région financera par exemple 50 %, la Ville 25% et la Métropole 25%. La délibération liste un certain nombre de pistes cyclables. En ce qui concerne le 8<sup>e</sup> arrondissement, y figure la rue d'Amsterdam (où la préoccupation de la Mairie demeure inchangée, à savoir la sécurité et l'intégration de la piste dans le flux du quartier). Un descriptif du coût total de l'opération est fourni : il s'élève à 2,9 millions d'euros. La participation financière de la Région est de 883 000 euros ; celle de la Ville s'élève à 529 800 euros. La convention correspondante est annexée à la délibération.

S'agissant plus précisément des travaux de pérennisation de la piste rue d'Amsterdam, la première tranche a été réalisée (de la Place de Clichy à la rue Jules Lefebvre). La seconde (de la rue Jules Lefebvre à la rue de Londres) est en cours. Des travaux sont prévus jusqu'à fin 2023. Le réaménagement de la rue permettra également d'élargir les trottoirs d'un mètre de part et d'autre ; ce qui rejoint les propos tenus précédemment par Mme Sophie-Charlotte DEBADIER au sujet de l'espace nécessaire aux piétons. Nous appelons à voter pour cette délibération.

Mme LÉCUYER

Je m'abstiendrai compte tenu des réserves persistantes sur la sécurité de cette piste cyclable, en particulier au niveau du carrefour avec la rue de Liège, et sur plusieurs externalités négatives, dont la circulation des bus déviée sur la rue de Saint-Pétersbourg. Cela a été mal géré. Tel est mon sentiment et celui d'un certain nombre d'habitants. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2022 DVD 131 est adoptée à l'unanimité.

Mme LÉCUYER s'abstient.

23° / V08 2022 13

**Vœu de Mme LÉCUYER** pour que la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement informe les parents d'élèves sur l'avenir proche de l'école maternelle de la rue de Moscou et de l'école élémentaire de la rue de Florence

Mme LÉCUYER

J'aurais préféré poser des questions, mais ce format n'étant pas possible, nous sommes obligés de passer par des vœux.

Comme vous le savez, les parents d'élèves s'interrogent sur l'avenir de l'école maternelle de la rue de Moscou et de l'école élémentaire de la rue de Florence ; lesquelles pourraient fusionner dans la future nouvelle école polyvalente de la rue de Constantinople ; et ce, dans le cadre d'une révision de la carte scolaire consécutive à la baisse tendancielle depuis dix ans des effectifs dans l'enseignement public du premier degré à Paris.

L'évolution de la démographie scolaire ne devrait pas s'améliorer à moyen terme, compte tenu de la baisse structurelle de la natalité, des conséquences durables de la crise sanitaire et des loyers trop élevés dans la capitale ; et de manière générale, de la dégradation de la qualité de vie pour les familles.

Enfin, aucun point de situation sur l'évolution de la démographie scolaire de notre arrondissement n'a été réalisé pour la rentrée de septembre 2022 en séance de Conseil.

C'est pourquoi je propose que vous informiez les parents d'élèves sur l'avenir de l'école maternelle de la rue de Moscou et de l'école élémentaire de la rue de Florence, et que vous réalisiez éventuellement un

point de situation sur l'évolution de la démographie scolaire pour chaque rentrée du mois de septembre.

Je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE

Madame la Conseillère, après avoir longtemps entretenu le doute sur la construction de l'école Constantinople, vous semblez enfin vous y résoudre. Je vous confirme que le programme de l'opération des 25-27 rue de Constantinople prévoit bien la construction d'une école de 8 classes, ainsi que d'un site de production des repas pour la Caisse des écoles. Le permis de construire est en cours d'élaboration par le maître d'ouvrage (ELOGIE-SIEMP). L'école doit en effet s'inscrire dans le cadre des nouvelles normes de construction RE-2020 et des orientations de la ville de Paris, en avance du PLU bioclimatique. Il s'agira par conséquent d'une école principalement en bois.

Dès le printemps 2023, l'ensemble des opérations incluant la création de 51 logements sera présenté aux habitants. La démographie scolaire justifie pleinement cette opération. Le quartier Europe reste dynamique et les écoles Moscou et Florence subissent une forte pression alors que leur bâti est vétuste, et a nécessité des travaux pendant des années.

Je pense que les parents sont tout de même conscients de ce que nous avons beaucoup fait depuis la précédente mandature. Je ne cesse de le répéter : les écoles étaient dans un état épouvantable. Il faut rappeler que malgré la tendance globale à Paris, il n'y a eu qu'une fermeture de classe cette année dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, grâce au travail d'orfèvre réalisé par l'Inspectrice de l'Éducation nationale et à l'engagement de l'ensemble des directions des écoles qui se lancent chacune dans des projets pour leur établissement : Génération 2024, bilinguisme, sciences cognitives, etc...

Le planning de l'opération rue de Constantinople prévoit en l'état une ouverture de l'école à la rentrée 2026. Pour cela, il faut sécuriser le calendrier de délivrance du permis de construire, en l'absence de recours évidemment. D'ici la rentrée 2026, une révision de la carte scolaire sera mise en œuvre avec l'ensemble des acteurs concernés, sous le contrôle de l'Inspectrice de l'Éducation nationale. Nous sommes en 2022, il est encore tôt pour connaître l'évolution de la démographie scolaire durant ces quatre prochaines années. Soyez rassurée Madame, la révision d'une carte scolaire est un processus encadré qui associe de manière très étroite les parents d'élèves et les directions des établissements.

J'ai reçu cet après-midi la nouvelle directrice des services académiques de l'Éducation nationale chargée des écoles et des collèges. Je lui ai bien évidemment fait part de ce programme.

Je mets aux voix ce vœu avec un avis défavorable de la majorité. Souhaitez-vous reprendre la parole ?

Mme LÉCUYER

Vous ne confirmez ni infirmez une évolution quant aux écoles Florence et Moscou dans les années à venir, à savoir une éventuelle fermeture et l'envoi par conséquent des enfants vers l'école Constantinople.

Mme d'HAUTESERRE

Cela ne vous a pas échappé : il n'y a que 8 classes.

Mme LÉCUYER

Oui, mais la démographie baisse de manière importante dans Paris, et dans le 8<sup>e</sup> arrondissement davantage.

Mme d'HAUTESERRE

Vous savez que l'arrondissement va bénéficier de logements pour accueillir des habitants. Il faut

repeupler l'arrondissement. A force de perdre des habitants, nous pourrions nous retrouver dans une situation où le Parlement légiférerait pour regrouper plusieurs arrondissements en un seul ; comme cela a été le cas lors de la précédente mandature pour les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> arrondissements. À force de perdre des habitants et avec les faibles dotations allouées, nous pourrions faire face à une proposition d'un parlementaire ou du gouvernement visant à édifier un arrondissement conséquent. Plusieurs arrondissements autour du nôtre pourraient nous absorber. Il faut donc impérativement que l'arrondissement se repeuple. Je compte sur vous pour, comme moi, lorsque vous célébrez des mariages, demander aux jeunes générations de faire des enfants et de rester dans l'arrondissement. Nous avons des crèches, des écoles. Certains nous ont entendus car parfois je croise des couples qui me montrent un ventre rond, mais il faut aussi qu'ils puissent vivre dans l'arrondissement.

Pour l'instant, les deux écoles fonctionnent jusqu'en 2026. Il est hors de question de les déménager. Les enfants grandiront et partiront ailleurs. D'autres familles sont là et toutes celles qui sont logées doivent pouvoir accéder à ces écoles. Les deux écoles étaient dans un état épouvantable. J'ai fait le maximum, notamment pour l'école Florence, pour que des travaux soient réalisés, et que les élèves puissent au moins avoir accès aux toilettes. La première chose demandée aux enfants à l'école est de savoir s'ils peuvent aller aux toilettes et se laver les mains.

Tous les établissements scolaires du 8<sup>e</sup> arrondissement, tous les chefs d'établissement nous remercient d'avoir activé les travaux. Les familles sont satisfaites et fières que leurs enfants soient dans ces établissements scolaires parce qu'ils sont bien tenus. Au sein de l'école, à part les chefs d'établissement partis en retraite, il y a toujours eu une continuité dans la gestion des établissements. Je prends pour exemple Vincent BALADI qui habite l'arrondissement depuis des années et qui y a été scolarisé. Notre arrondissement a la chance de compter de bons chefs d'établissement scolaire.

Aujourd'hui, il faut donner la possibilité aux familles de disposer pour leurs enfants d'établissements convenables ; voire modernes telle que l'école Louis de Funès. Cette dernière a toutefois été mal conçue, ce qui nous a obligés à demander des fonds et à les réinjecter pour procéder à des travaux. S'agissant de la nouvelle école Constantinople, je serai très attentive lors de la livraison afin de ne plus avoir de problèmes à gérer par la suite, comme cela a été le cas avec l'école Louis de Funès.

Mme LÉCUYER

Qu'en est-il du point de situation sur l'évolution de la démographie scolaire ? Pourra-t-il avoir lieu tous les ans à la rentrée ?

Mme d'HAUTESERRE

À la rentrée 2023 ?

Mme LÉCUYER

Le vœu demande qu'à chaque rentrée, nous puissions avoir un point de situation sur le nombre d'enfants scolarisés, les augmentations ou les baisses, les fermetures de classe, etc.

Mme d'HAUTESERRE

Nous avons la chance de n'avoir eu qu'une seule classe fermée. Nous verrons en 2023 comment la situation évolue. Des demandes interviennent souvent en cours d'année avec l'arrivée de nouveaux enfants. Récemment, beaucoup de familles sont arrivées en raison de la guerre en Ukraine. Tous les enfants hébergés par les habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement ont été scolarisés. Cela figure dans la loi : chaque enfant sur le territoire est scolarisé d'office à partir du moment où il justifie d'une adresse dans l'arrondissement. Sans savoir si nous aurons plus ou moins d'enfants, l'arrondissement peut être fier de ne compter qu'une fermeture de classe. Avec la crise sanitaire, certaines familles ont quitté Paris. Sans

partir loin, elles peuvent louer un pavillon au prix d'un appartement de 75 m<sup>2</sup> dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.

Je mets aux voix ce vœu, avec un avis défavorable. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

A LA MAJORITE (11 voix), le Conseil d'arrondissement rejette le vœu

Suffrage exprimé POUR le projet: 1 (Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 11 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE et le pouvoir de M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Virginie KRIKORIAN et le pouvoir de Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. André TILLOY, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, Mme Athénaïs MICHEL)

24° / V08 2022 14

**Vœu de** Mme LÉCUYER pour que la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement informe ou fasse informer les habitants et les usagers du 8<sup>e</sup> arrondissement sur l'avenir des lignes de bus n°21 et n°95

Mme LÉCUYER

Les lignes de bus n°21 et n°95 ont été dévoyées en 2020, depuis la rue d'Amsterdam vers la rue de Saint-Pétersbourg, consécutivement à la création de la « corona piste » rue d'Amsterdam. Si la piste cyclable de la rue d'Amsterdam initialement présentée comme provisoire a finalement été pérennisée en 2021 par la Mairie de Paris, l'avenir des lignes de bus dévoyées n'a pas fait l'objet d'une information à destination des habitants et des usagers du 8<sup>e</sup> arrondissement.

Les dévoiements des lignes de bus n°21 et n°95 rue de Saint-Pétersbourg génèrent pourtant de très nombreuses difficultés : moindre adaptation de l'offre à la demande locale de transports en commun par bus, augmentation des lignes en superposition et embouteillage en conséquence du sens descendant où circulent déjà les lignes n°66 et n°80, dégradation de la régularité et de la capacité des bus, accroissement de l'insécurité pour les piétons, nuisances sonores pour les riverains.

Ces problématiques s'ajoutent à celles résultant déjà des modifications du plan de circulation générale et des nombreux chantiers de travaux, trop souvent mal coordonnés, en cours dans le quartier. Comme vous le savez, la réorganisation du réseau de bus incombe au syndicat Île-de-France Mobilités, à la Régie autonome des transports parisiens (RATP) et à la Ville de Paris.

Madame la Maire, vous êtes Conseillère régionale d'Île-de-France et vous appartenez à la majorité. Pourriez-vous nous donner des informations sur le devenir de ces lignes de bus.

Mme d'HAUTESERRE

Depuis l'inversion du sens de circulation entre les rues de Liège et de Londres décidée par la ville de Paris en juin 2020, les lignes de bus n°21 et n°95 sont reportées rue de Saint-Pétersbourg. Cette situation crée une double difficulté : la suppression de trois points d'arrêt rue d'Amsterdam qui crée une zone blanche dans la desserte du réseau de bus ; l'engorgement de la rue de Saint-Pétersbourg avec des temps de parcours dégradés.

Conformément à la position que j'ai défendue lors de la réunion publique qui s'est tenue en 2021 au collège Condorcet, en présence de M. David BELLIARD, l'objectif est de retrouver une desserte en bus rue d'Amsterdam. M. David BELLIARD, face à des habitants et l'avis partagé dans l'assemblée, avait dit à l'époque qu'il avait été élu sur un programme et qu'il l'appliquait.

Le 4 octobre dernier, j'ai eu l'occasion d'interroger la RATP sur ce point lors d'une audition dans le cadre

de la Commission Déplacements du Conseil de Paris. La ville de Paris privilégie la solution d'un retour à minima des lignes de bus sur la section de la rue d'Amsterdam comprise entre la rue de Londres et la place du Havre.

Pour ce faire, il faut valider la création d'un contresens bus rue de Londres afin que les lignes n°21 et n°95 desservent au moins la gare Saint-Lazare. Un test a été effectué par la RATP et les services de la DVD à la rentrée. Suite à celui-ci, j'ai écrit à IDF Mobilités, compétente en qualité d'autorité organisatrice des transports, pour que cette solution soit validée.

La Préfecture de police doit aussi donner un avis sur cet aménagement. Nous attendons son rapport. Dans le cadre de l'opération « Embellir votre quartier », la rue de Saint-Pétersbourg va être réaménagée. Lors du Conseil de quartier du 24 novembre prochain, les habitants pourront exprimer leurs attentes. L'objectif est d'élargir les trottoirs, de végétaliser la rue, de réduire les nuisances sonores et de sécuriser les traversées piétonnes. Une consultation publique devrait être réalisée au premier trimestre 2023.

Votre vœu me permet de vous annoncer l'ouverture d'ici quelques jours de la salle d'escalade Climbing District Saint-Lazare, dans l'ancienne chapelle désaffectée depuis des décennies. Il s'agit d'un élément d'attractivité supplémentaire pour le quartier. Nous avons demandé à la société exploitante d'ouvrir les équipements aux établissements scolaires voisins, notamment au collège Condorcet.

Souhaitez-vous prendre la parole ?

Mme LÉCUYER

Je n'ai pas compris : vous avez évoqué le fait qu'une expérimentation avait eu lieu dernièrement. Par où passaient les bus dans ce cadre ?

Mme d'HAUTESERRE

Par la rue de Londres puis d'Amsterdam.

Mme LÉCUYER

Quel est le trajet exact ?

Mme d'HAUTESERRE

Je répète : il faut valider la création d'un contresens bus rue de Londres avant que les lignes n°21 et n°95 desservent au moins la gare Saint-Lazare. Un test a été effectué par la RATP et les services de la DVD à la rentrée ; en septembre donc. Suite à celui-ci, j'ai écrit à IDF Mobilités, compétente en qualité d'autorité organisatrice des transports, afin que cette solution soit validée. J'attends la validation.

Mme LÉCUYER

De manière très pragmatique, quel est l'itinéraire du bus ? Rue de Saint-Pétersbourg vers rue de Londres dans le sens de la descendante, ensuite rue d'Amsterdam pour la gare Saint-Lazare ?

Mme d'HAUTESERRE

Aujourd'hui, la rue d'Amsterdam est condamnée.

Mme LÉCUYER

Il n'y a plus de bus sur le tronçon allant de la place de Clichy à la rue de Londres, à l'intersection de la rue de Londres et de la rue d'Amsterdam ?

Mme d'HAUTESERRE

La ligne de bus va de la place de Clichy jusqu'à la place de l'Europe. Elle doit rejoindre la rue d'Amsterdam à l'angle de la rue de Londres, à côté de la SNCF. La rue de Londres remonte vers la place de l'Europe. À l'époque la préfecture n'était pas favorable. Avec l'arrivée du nouveau Préfet, nous allons voir comment la situation évolue. Il va donner son avis sur ce tracé.

Mme LÉCUYER

En résumé, il n'y aura plus de passage de bus entre la place de Clichy et l'arrivée de la rue de Londres sur la rue d'Amsterdam, c'est cela ?

Mme d'HAUTESERRE

Nous attendons l'autorisation.

Mme LÉCUYER

Tel est ce qui est a priori envisagé.

Mme d'HAUTESERRE

Si les autorités acceptent.

Mme LÉCUYER

Vous avez donné votre accord, n'est-ce pas ?

Mme d'HAUTESERRE

En ce qui me concerne, je ne suis pas contre. Nous attendons l'autorisation d'IDF Mobilités et de la Préfecture de police, pour savoir s'il existe un autre moyen et ce qui pourrait être proposé. Il s'agit d'un véritable problème que nous essayons de résoudre. Il est malheureusement impossible de contenter tout le monde à 100 %. Des décisions devront être prises. Je prendrai la moins mauvaise et laisserai les spécialistes, notamment IDF Mobilités et le Préfet de police, prendre la bonne décision.

Mme LÉCUYER

Dernier point : l'ouverture de la salle d'escalade dans la chapelle a été évoquée par beaucoup d'habitants.

Mme d'HAUTESERRE

Lesquels ?

Mme LÉCUYER

Des habitants m'ont signalé le fait que cette salle pose un problème de bruit.

Mme d'HAUTESERRE

Bien sûr, il s'agit d'un centre sportif : il faut que les gens portent un casque.

Mme LÉCUYER

Tel n'est pas le sujet Madame la Maire.

Mme d'HAUTESERRE

Quel est le problème ?

Mme LÉCUYER

Cette salle n'est pas insonorisée puisqu'il s'agit d'une ancienne chapelle. L'association sportive propose le soir des événements...

Mme d'HAUTESERRE

Y êtes-vous allée ?

Mme LÉCUYER

On me l'a signalé.

Mme d'HAUTESERRE

Un fâchieux vous l'a signalé et cela devrait justifier de stopper un programme ?

Mme LÉCUYER

Madame la Maire, l'idée est que tout le monde y trouve son compte. Il s'agit d'un très bon projet.

Mme d'HAUTESERRE

C'est pour cela que je vous demande qui est l'habitant en question.

Mme LÉCUYER

Depuis quand doit-on « dénoncer » les gens ?

Mme d'HAUTESERRE

Il ne s'agit pas de dénoncer : il nous écrit matin, midi et soir.

Mme LÉCUYER

Vous êtes donc au courant de ce sujet.

Mme d'HAUTESERRE

Premièrement, il n'y a pas de sujet. Deuxièmement, le Climbing Club n'est pas encore ouvert.

Mme LÉCUYER

Je trouve ce projet très positif. Je ne le remets pas en question. Il s'agit de permettre à tous de vivre ensemble au mieux. Ce lieu se prête-t-il à l'accueil d'événements le soir ?

M. GAUGER

Madame la Maire a été saisie de cet unique signalement. Elle s'est rendue sur place avec les services et nous-mêmes. Nous tenons à rappeler que cet équipement va permettre la création d'une douzaine d'emplois dans un lieu qui était autrefois une bibliothèque, et qui maintenant est réaménagé en mur d'escalade. Il sera ouvert de 7 heures à minuit en semaine ; un peu moins le week-end. Il recevra uniquement des activités d'escalade. Vous pourrez éventuellement y faire du télétravail dans les salles donnant sur le mur d'escalade. En aucun cas des événements ne seront possibles sur place. Aucun événement sur place n'a d'ailleurs eu lieu jusqu'à présent. Le bruit qui a pu être constaté jusqu'à présent est dû aux travaux qui ont été nécessaires pour installer ce mur qui est de toute beauté, et véritablement impressionnant. Il faut dire qu'il n'y a pas de logements sociaux au-dessus du mur d'escalade.

Mme LÉCUYER

Cela est logique : il s'agit d'une chapelle. Je ne remets pas en question le projet, que je trouve magnifique.

M. GAUGER

Madame la Conseillère, ce mur donne d'un côté sur une cour, un jardin, et de l'autre sur un mur extrêmement bien isolé. La seule nuisance pouvant être générée est une nouvelle activité créée dans ce lieu ; lequel aurait pu tout aussi bien accueillir un centre commercial ou autre. Je pense que cela est moins dommageable en termes de bruits : l'escalade n'est pas un sport bruyant.

Cette salle va créer une attractivité essentielle : il n'existe aucun équipement sportif dans ce quartier du 8<sup>e</sup> arrondissement qui est le plus dense. Avec Madame la Maire, depuis le début de sa mandature en 2014, nous réfléchissons sur le fait d'en ouvrir un. Je remercie M. Vincent BALADI qui est intervenu dans ce projet, un genre de partenariat privé-public qui va être merveilleux. Comme Madame la Maire l'a souligné, le deal consiste dans un partenariat avec les écoles environnantes, dans la création d'emplois, dans le fait de donner la possibilité à des gens qui travaillent tôt le matin ou tard le soir de faire du sport. Le projet est vraiment merveilleux. La structure historique des lieux a été maintenue, sans qu'aucune obligation ne soit faite : le lieu sera somptueux. Pour le 8<sup>e</sup> arrondissement et dans la perspective des jeux olympiques, nous nous en réjouissons. Il n'y a eu aucune soirée, et il n'y en aura aucune.

Mme LÉCUYER

Une soirée d'inauguration a eu lieu.

Mme d'HAUTESERRE

Le lieu n'a pas encore été inauguré.

Mme LÉCUYER

Une soirée d'inauguration avec l'équipe en place s'est tenue.

M. BALADI

Une soirée de fin de travaux alors ?

M. GAUGER

Nous avons vérifié : aucune soirée n'a eu lieu. Peut-être qu'une fois, des ouvriers ont pris un pot. Ils savent maintenant à quoi s'en tenir. Nous devons aussi faire barrière par rapport à quelqu'un, comme l'a dit Madame la Maire, qui pose problème de manière récurrente. Dans son signalement, il a d'ailleurs mentionné tous les centres animés d'escalade.

M. BALADI

Nous sommes très satisfaits de bénéficier de cet équipement dans le quartier. Je peux vous assurer qu'au départ, cela n'était pas gagné.

Mme LÉCUYER

Nous sommes tout à fait d'accord : il s'agit d'une très bonne nouvelle.

Mme d'HAUTESERRE

Parfait, retirez-vous le vœu ?

Mme LÉCUYER

Non.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix ce vœu, avec un avis défavorable de la majorité. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

A LA MAJORITE (11 voix), le Conseil d'arrondissement rejette le vœu

Suffrage exprimé POUR le projet: 1 (Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 11 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE et le pouvoir de M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Virginie KRIKORIAN et le pouvoir de Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. André TILLOY, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, Mme Athénaïs MICHEL)

Q08 2022 07

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement concernant l'information des habitants du 8<sup>ème</sup> sur les projets de la Mairie de Paris de création de logements sociaux dans l'arrondissement dans le cadre du PLU bioclimatique

Mme LÉCUYER

Madame la Maire, il ressort de plusieurs réunions publiques organisées en septembre et octobre 2022, dans le cadre de l'avant-projet des orientations d'aménagement et de programmation du futur Plan local d'urbanisme bioclimatique de Paris, que la Mairie de Paris a réservé 97 parcelles de terrain dans le 8<sup>e</sup> arrondissement comme « nouvelle proposition de prescription localisée » au titre de la « réserve pour du logement ». L'Atlas du PLU remis à cette occasion par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement précise que « l'emplacement réservé permet à la Ville de réserver un terrain pour un type de projet précis. Il peut désigner du logement social ou des équipements publics ».

Or, la plupart des habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement ne sont pas informés des projets de création de logements sociaux par la Mairie de Paris dans l'arrondissement, faute d'une information municipale suffisante. Si la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement a bien envoyé un mail le 21 octobre dans lequel elle revient sur la production de logements sociaux, cette communication est à mon avis insuffisante et confidentielle.

Ma question est donc simple : pouvez-vous, s'il vous plaît, informer et faire informer - par tous moyens et supports - les habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement sur les projets de la Mairie de Paris de création de logements sociaux dans l'arrondissement dans le cadre du PLU bioclimatique ; notamment sur les critères de choix des parcelles de terrain réservées à la création de logements sociaux, sur le nombre de logements sociaux dont la création est projetée, sur les modalités de mise en œuvre du « droit de préemption renforcée » le cas échéant, ainsi que sur l'information des propriétaires des biens réservés pour une nouvelle destination ?

Mme d'HAUTESERRE

Madame LÉCUYER, vous étiez présente lors de la réunion publique où j'ai très clairement exprimé la position de la majorité municipale sur ce dispositif. La pédagogie, c'est la répétition, dit-on. Permettez-moi, sans dévoiler un secret, de signaler que vous aviez envoyé le soir même un message à mon directeur de cabinet disant que vous aviez apprécié mon intervention, sur le fond comme sur la forme.

Mme LÉCUYER

Tout à fait. Ma question va dans ce sens.

Mme d'HAUTESERRE

Avec 190 000 salariés pour 36 000 habitants, l'évolution démographique de l'arrondissement depuis les années 1970 a aggravé le déséquilibre entre habitat et activités économiques. Par conséquent, les budgets alloués à l'arrondissement ont été revus à la baisse. La création d'équipement de proximité est extrêmement difficile à obtenir. Ne rien faire aujourd'hui, c'est compromettre le maintien des classes dans nos écoles de demain.

Plus de 1800 familles de l'arrondissement sont éligibles au logement social : policiers, infirmiers, enseignant, auxiliaires de puériculture, salariés du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, voire certains commerçants. Nous sommes assaillis de demandes de logements auxquelles nous ne pouvons répondre avec 700 logements sociaux existants dans l'arrondissement.

Vous êtes une adepte du raccourci très facile qui associe logement social et délinquance. Je me permets de vous rappeler que la ministre Christine BOUTIN a créé le droit au logement opposable (DALO) qui conduit la préfecture de Région à attribuer 50 % des logements sociaux à des familles prioritaires. La loi ELAN favorise la création de logements en prévoyant un bonus de constructibilité de 30 % pour les maîtres d'ouvrage qui déposent un projet de transformation de bureaux en logements. Cela signifie par exemple qu'un projet de transformation de 2 000 m<sup>2</sup> de bureaux pourra aboutir à la création de 2 600 m<sup>2</sup> de logements. Là encore, c'est la loi Madame LÉCUYER. Si plus de 800 m<sup>2</sup> de surface de plancher sont créés, 30 % des surfaces doivent être affectées au logement social. Je le répète, c'est la loi.

Le mécanisme des emplacements réservés pour le logement social ne signifie pas que la parcelle sera transformée en parc social. Tel est ce qui a été très clairement expliqué lors de la réunion publique sur le PLU. Pourtant, vous cherchez à faire peur aux habitants par tromperie en leur disant à tort que les parcelles concernées vont être transformées en immeubles sociaux. Les emplacements réservés n'ont rien à voir avec le droit de préemption contrairement à ce qu'indique votre vœu. Il vise des immeubles de bureaux pour la plupart, et quelques immeubles de logements vacants.

Concrètement, il s'agira, lors d'une réhabilitation lourde de l'immeuble uniquement, d'imposer au propriétaire la création d'un pourcentage de logements, dont une partie de logements sociaux. Ces taux ne sont pas encore définis. Cette disposition pouvant conduire à la création d'un ou deux logements sociaux par parcelle, ce qui ne serait pas viable pour un bailleur social, un seuil minimal devrait être précisé.

Prenons un exemple concret : si un opérateur dépose un permis de construire pour un immeuble de bureaux de 3000 m<sup>2</sup>, il devrait par exemple consacrer 15 % des surfaces à des logements. Tel est le taux avancé pour le moment par les équipes de la DU. Cela représente 450 m<sup>2</sup>, l'équivalent de 6 appartements pour une famille de deux enfants ; soit une demi-classe.

Parce que les différents seuils ne sont pas encore confirmés, la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement a émis un avis réservé pour l'ensemble des propositions de réserves de logements faites par la Ville de Paris. Nous avons également proposé qu'une partie des logements bénéficie du dispositif de bail réel solidaire (BRS) permettant l'accession à la propriété pour les classes moyennes. Nous en avons besoin. De même, nous demandons à développer le commerce de proximité aux pieds des immeubles sur ces parcelles.

J'espère qu'à la lumière de ces explications, vous cesserez d'induire les habitants en erreur. D'ailleurs, mon édito de novembre est consacré au PLU dans le prochain numéro du journal *Paris 8<sup>e</sup>*. Chacun pourra donc disposer d'une information transparente et vérifiée sur la question des emplacements réservés. S'agissant d'une question, il n'y a pas de vote.

Mme LÉCUYER

Madame la Maire, vous avez tendance à aller un peu vite. J'imagine que vous n'avez pas lu ma newsletter.

Mme d'HAUTESERRE

Non.

Mme LÉCUYER

Vous devriez vous y intéresser. Ce que vous dites est totalement faux, je n'utilise que les termes précisément signifiés par la Mairie de Paris dans tous ses documents. Ces questions se posent. Je suis très agréablement surprise que vous émettiez une réserve. Nous allons dans le bon sens : si vous émettez des réserves, cela signifie que ce futur PLU pose un certain nombre de questions.

J'aurais été étonnée que vous l'approuviez sans réserve puisque vous avez été élue comme Maire de droite, non pas pour mener la politique de logement de la Ville de Paris, mais pour conduire une politique du logement de droite. Vous savez très bien que les maires d'arrondissement ont très peu de pouvoir sur les attributions de logements sociaux. Votre pouvoir ne va malheureusement pas changer avec ces nouveaux logements sociaux qui arrivent dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE

Qu'en savez-vous ? Il me semble que j'ai tout de même donné l'exemple dans ma façon de gérer un arrondissement de droite et d'obtenir des budgets que jamais, durant trente-sept ans, mon prédécesseur n'a obtenu. Excusez-moi, mais tout de même, on peut m'applaudir.

Vous partez du principe que la droite, c'est la droite, la gauche, c'est la gauche. Comment font les autres arrondissements ?

Mme LÉCUYER

Pas du tout. Les autres arrondissements sont comme vous : ils défendent une politique selon leurs convictions. Vous avez autour de vous des arrondissements de droite qui défendent une politique. Voilà.

Mme d'HAUTESERRE

Arrêtez de dire que nous allons être « bouffé » par l'exécutif !

Mme LÉCUYER

Oui. Vous n'avez pas été élue pour cela, pour être « bouffée » par l'exécutif.

Mme d'HAUTESERRE

Justement, c'est parce que je n'ai pas été bouffée par l'exécutif que j'ai été réélue.

Mme LÉCUYER

Il faut défendre vos droits.

Mme d'HAUTESERRE

Je suis là pour cela.

Mme LÉCUYER

Et ne pas dire que tout est parfait.

Mme d'HAUTESERRE

Nous défendons les habitants et ceux qui habitent dans le 8<sup>e</sup> arrondissement. Je ne vais pas revenir sur votre adresse et votre lieu d'habitation.

Mme LÉCUYER

Cela relève de ma vie privée. D'autres élus autour de cette table n'habitent pas l'arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE

Qui ?

Mme LÉCUYER

L'un d'eux est assis à gauche.

Mme DEBADIER

Vous êtes mal renseignée.

Mme LÉCUYER

Je suis extrêmement bien renseignée ; à la limite, je m'en fiche complètement, du moment qu'il fait bien son travail.

Mme DEBADIER

Si vous habitez l'arrondissement et que vous vous y promeniez chaque matin, vous connaîtrez les problèmes de vos voisins.

Mme d'HAUTESERRE

Il a le droit d'aller dormir chez son amie !

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement, à 21h.

\*\*\*  
  
Jeanne d'HAUTESERRE